

l'œuvre que S. S. Benoît XV appelle lui-même une œuvre " souverainement nécessaire " ? Sommes-nous empressés à donner notre appui " moral et matériel " au journal fondé par S. E. le Cardinal Bégin pour combattre, chez nous, les bons combats de la vérité ?

Voilà une question que chacun de nous peut se poser, de temps en temps, pour son profit spirituel et pour le plus grand bien de la cause catholique.

LITURGIE ET DISCIPLINE

L'OSTENSOIR

Q. — 1° De quelle manière doit être la lunule de l'Ostensoir ? — 2° L'Ostensoir doit-il être béni ? — 3°. La lunule doit-elle être placée dans une petite boîte avant d'être déposée dans le tabernacle ? Où doit se trouver cette petite boîte, quand la lunule est dans l'Ostensoir ? — 4°. L'Ostensoir placé sur l'autel, avant ou après le salut, doit-il être recouvert d'un voile ? — 5o. Le Trône est-il requis pour l'exposition du Saint-Sacrement ?

R. — 1° Rien n'est prescrit sur la matière de l'Ostensoir ; mais le cercle ou croissant qui maintient l'hostie dans la lunule est soumis aux mêmes règles que la coupe du ciboire.

2° Aucune loi ne prescrit la bénédiction de l'Ostensoir. Mais la lunule, (confectionnée de manière que l'hostie ne touche pas le verre), (1) doit être bénite. " On peut cependant, dit Le Vavas- seur, mettre la lunule dans l'Ostensoir, quand on la béni, afin de faire participer l'Ostensoir à cette bénédiction."

3° " Si la lunule, dit Le Vavas- seur, n'a pas de verres (lesquels sont alors fixés à l'Ostensoir), on doit la conserver dans une custode, c'est-à-dire une boîte spéciale, en métal doré et munie d'un couvercle."—Si la lunule se compose de deux verres (qui ne touchent pas l'hostie) et si elle ferme hermétiquement, on peut la placer sans boîte dans le tabernacle (S.C.R., 3234, 3974). — Pendant que la lunule est dans l'Ostensoir, cette petite boîte doit être laissée sur l'autel, en dehors du corporal. Toutefois si l'hostie est portée par un croissant sans verres, il vaudrait mieux remettre la boîte dans le tabernacle, à cause des parcelles consacrées qui ont pu se détacher de la sainte hostie.

(1) Dans la discipline actuelle de l'Église, le verre n'est pas matière apte à recevoir les saintes espèces.